



La lettre de la sécurité routière

Édito du Préfet

Ces 5 dernières années, 102 de nos concitoyens ont perdu la vie sur les routes du Gers ; autant de vies fauchées, mutilées à jamais, autant de familles brisées.

Jamais il ne faudra se lasser de dénoncer l'absurdité et les conséquences de la violence routière.

L'accident est presque-toujours un drame humain évitable. L'accident est rarement une fatalité !

Dans notre département, après des années de baisse régulière, les chiffres liés à l'acciden-

talité plafonnent. Il est donc plus que jamais urgent que nous nous mobilisions tous afin que nos routes cessent d'être le théâtre de ces tragédies.

Vous trouverez dans cette lettre Sécurité Routière, que je souhaite trimestrielle, les données propres à notre département, des rappels réglementaires anciens et récents, des témoignages actions de prévention.

Notre objectif est toujours de diviser par deux le nombre de tués sur les routes à l'horizon 2020 : cette finalité

doit rester notre guide dans les actions que nous menons sur le plan local.

Soyez assurés de ma détermination.

Je compte sur vous.



Pierre ORY
Préfet du Gers

L'accidentologie - Bilan 2016

Le bilan 2016 de l'accidentalité dans le Gers s'établit à :

153 accidents corporels, 23 tués et 179 blessés.

Par rapport à 2015, le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés sont en forte hausse (respectivement + 28 % et + 27%). Le nombre de tués est stable. Le nombre de blessés hospitalisés est en très forte hausse + 64 % (136 en 2016 contre 83 en 2015).

[Voir le bilan complet](#)



Sommaire

- [Rappel de la réglementation](#)
- [Actualités réglementaires](#)
- [Présentation d'un acteur de la prévention](#)
- [Actions de prévention](#)

Rappel de la réglementation

Immobilisation et mise en fourrière immédiate des véhicules contrôlés en grand excès de vitesse

Ces derniers mois, on observe une augmentation très sensible du taux de véhicules en grand excès de vitesse.

Le véhicule, d'un conducteur qui aura commis un dépassement de 50 km/h (ou plus) de la vitesse maximale autorisée, peut être immédiatement immobilisé et placé en fourrière, pour une durée de sept jours.

Ce dispositif a déjà été utilisé 14 fois dans le Gers depuis le début de l'année.

[Lire le communiqué](#)



Actualités réglementaires

L'expérimentation des voitures-radar conduites, sous le contrôle de l'État, par des opérateurs privés a démarré vendredi 24 février en Normandie.

Ce test de plusieurs mois est destiné à permettre l'homologation du nouveau système et ne donnera lieu à aucune contravention.

La première voiture-radar conduite par un opérateur privé est programmée pour septembre 2017. Le dispositif sera ensuite progressivement étendu aux autres régions.

**Première voiture radar
homologuée programmée
pour septembre 2017
en Normandie**



Deux nouveaux panneaux pour mieux informer les usagers avant un radar

Ces nouveaux panneaux simplifiés, plus clairs, seront progressivement déployés à partir du 1er mars 2017.

[Lire le communiqué](#)

Le port du casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passagers depuis le 22 mars 2017

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents.

Suivant une étude récente sur le risque de lésions neurologiques dans la tête d'enfant de 6 ans, le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10 km/h, il passe de 98% dans le cas d'une tête non casquée à 0,1% pour une tête casquée.

[Lire le communiqué](#)



Onze catégories d'infractions routières sont verbalisables sans interception du conducteur depuis le 31 décembre 2016

Sept nouvelles catégories d'infractions peuvent dorénavant être constatées par l'intermédiaire de la vidéo-verbalisation et des radars homologués, en plus des quatre qui existaient jusqu'à présent (non-respect vitesse, feux rouges, distances de sécurité et voies bus). Il s'agit du non port de la ceinture de sécurité ou du casque, du téléphone portable tenu en main, de la circulation sur les bandes d'arrêt d'urgence, du chevauchement d'une ligne continue, du non-respect des règles de dépassement ou des « sas-vélos ».

[Lire le communiqué](#)



Obligation pour les entreprises, depuis le 1er janvier 2017, de donner le nom du conducteur en cas d'infraction avec un véhicule de la société

Si l'entreprise ne transmet pas ces informations dans un délai de 45 jours, elle est passible d'une amende pouvant atteindre 750 €.

[Lire le communiqué](#)

Le port de gants certifiés à moto ou à cyclo est obligatoire depuis le 20 novembre 2016

En cas de chute ou d'accident, le plus souvent, ce sont les mains qui amortissent le choc. Sans protection aux mains, même à faible vitesse, les risques de blessure en cas de chute sont élevés : traumatismes avec des conséquences irréparables, handicaps permanents (séquelles invalidantes, amputations, paralysies...), fractures, brûlures par abrasion...

[Lire le communiqué](#)



Présentation d'un acteur de la prévention

Philippe ANTOINE nouveau chargé de mission deux-roues motorisés (ex M. Moto)

Il existe dans chaque département, un correspondant désigné pour être l'interface entre les utilisateurs de moto ou de scooter et l'administration.

Le chargé de mission deux-roues motorisés est l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat auprès des usagers de deux-roues motorisés.

Après plus de trente années passées au guidon d'une moto en tant que gendarme, Philippe ANTOINE, jeune retraité passionné de deux-roues motorisés, a choisi de s'impliquer dans la sécurité routière.

Interlocuteur privilégié des motards et des associations, il apporte ses conseils dans les aménagements et la conception d'infrastructures nouvelles.

Il œuvre également à la mise en place d'actions spécifiques en

faveur de la sécurité des motards dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière.



Contact : ddt-moto32@gers.gouv.fr

Actions de prévention

Enjeu « jeunes et seniors »

« Trotter en toute liberté sans se faire écrabouiller ! »

23 novembre 2016 – salle Eloi Castaing à Fleurance

80 personnes ont assisté à la représentation des marionnettes de la Cie « POC-POC ». Ce spectacle pédagogique intergénérationnel de sécurité routière, destiné aux enfants de 3 à 8 ans et à leurs grands-parents voire arrière-grands-parents, visait à faire prendre conscience des

dangers de la rue en tant qu'usagers vulnérables et à présenter les bons comportements à adopter. Il était organisé par le CCAS de Fleurance en partenariat avec les services de l'État.

[Retrouvez l'intégralité de l'article sur le site internet de l'Etat](#)



Enjeu « seniors »

Les services de l'État et l'association prévention Routière présents au salon des Séniors - 22 et 23 février 2017 – au Mouzon – Auch

La présence de la coordination départementale de la sécurité routière à ce salon s'inscrit dans le cadre « de la prévention à l'insécurité routière des seniors » ou « de la lutte contre l'insécurité routière pour les seniors ».

Pour rappel, le bilan 2016 de l'accidentalité routière de notre département fait apparaître que, sur 23 tués, 11 sont des seniors (dont 7 âgés de + de 75 ans), confirmant une tendance lourde constatée ces dernières années.

Le stand de la coordination départementale de la sécurité routière, partagé avec l'association « Prévention routière », a permis de délivrer les messages de prévention adaptés à cette classe d'âge. Il a également permis d'informer les seniors « de » ou « sur » les actions de sensibilisation aux dangers de la route, essentiellement des remises à niveau du code de la route et des « audits de conduite ».

Enfin, il s'agissait de mieux cibler l'attente des seniors sur ce sujet sensible, délicat, qui peut impacter l'autonomie des personnes...

Ces actions qui se déroulent tout au long de l'année, sont dispensées à la demande des associations et des clubs seniors.

Gageons que les quelques 300 promeneurs qui ont échangé sur ce stand se feront les porte-parole de ces actions auprès de leurs pairs.



Enjeu « Prévention routière en entreprises »

« FIRRST - Forum Interdépartemental du Risque Routier et Santé au Travail » - 23 mars 2017 – IUT – 24, rue Embaquès Auch

Évènement mis en place par les services de santé de l'ex-région Midi-Pyrénées et décliné localement par le Service de Santé au Travail du BTP (SRAS 32) et le Centre de Santé au Travail en Gascogne (CSTG 32) sur le site de l'IUT d'Auch.

Avec potentiellement un vivier de 3500 entreprises et 27 000 salariés à sensibiliser pour le CSTG 32 et 600 entreprises et

4000 salariés pour le SRAS 32, cette journée devrait attirer de nombreux visiteurs.

Des animations, conférences et des stands d'information pour prévenir le risque routier en entreprise leur seront proposés tout au long de cette journée.

Partenaires : Association Prévention Routière, ANPAA, SDIS, Service de santé, Juriste SRAS, services de l'État : Préfecture, Gen-

darmerie nationale, Police et Direction Départementale des Territoires.



[Plus d'infos sur le site du FIRRST](#)